

Valneva annonce la modification des modalités de participation à son Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2020 et la tenue de cette réunion à huis clos

Saint-Herblain (France), 7 décembre 2020 - Valneva SE (« Valneva » ou « la Société ») annonce qu'en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et conformément à l'Ordonnance n° 2020-321 en date du 25 mars 2020 (telle que modifiée et prorogée par l'Ordonnance n° 2020-1497 en date du 2 décembre 2020), la Société a décidé de modifier les modalités de participation à son Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2020, pour désormais tenir cette Assemblée à huis clos, à 14h00, au siège social de Valneva. L'Assemblée se déroulera donc hors la présence physique de ses actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Un webcast audio de l'Assemblée sera retransmis en direct (puis disponible en différé) afin de permettre à toute personne ayant normalement le droit d'assister à cette Assemblée d'en suivre le déroulement à distance. Ce webcast sera accessible notamment via la page d'accueil du site internet de la Société www.valneva.com, ou dans la rubrique « Investisseurs » / « Vidéos et webcasts » de ce même site.

Les modalités particulières de participation à cette Assemblée à huis clos sont publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 7 décembre 2020 et sont par ailleurs communiquées sur le site internet de la Société : www.valneva.com (Rubrique « Investisseurs » / « Assemblée Générale Extraordinaire 2020 »).

Les actionnaires de Valneva SE sont invités à voter en amont de l'Assemblée Générale Extraordinaire, soit par correspondance (méthode recommandée), soit par procuration, à l'aide du formulaire prévu à cet effet figurant parmi les documents mis à leur disposition sur le site internet de la Société. Aucune carte d'admission ne sera adressée aux actionnaires.

Veillez noter qu'il ne sera ni possible de poser des questions, ni de déposer des projets d'amendements ou de nouvelles résolutions au cours de l'Assemblée.

Valneva invite les actionnaires qui le souhaiteraient à se procurer les documents préparatoires à l'Assemblée Générale Extraordinaire visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce par courriel, à l'adresse suivante : assemblee.generale@valneva.com.

Par ailleurs, les actionnaires peuvent exercer leur droit à communication et recevoir une copie par courriel des documents visés aux articles L. 225-115, L. 225-116 et L. 225-117 du Code de commerce (en ce compris notamment la liste des actionnaires) et qui ne seraient pas accessibles sur le site internet de la Société, sur demande effectuée par email ou par courrier, dans les délais prévus respectivement aux articles R. 225-89, R. 225-90 et L. 225-117 du Code de commerce. Valneva recommande à ses actionnaires d'effectuer leur demande par courriel à l'adresse susmentionnée.



De manière générale, compte tenu du possible ralentissement des services postaux lié au contexte COVID-19, Valneva encourage ses actionnaires à envoyer toute demande ou correspondance relative à l'Assemblée par courriel, à l'adresse suivante : assemblee.generale@valneva.com.

Enfin, la Société recommande à ses actionnaires de consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée sur le site internet de la Société : www.valneva.com (Rubrique « Investisseurs » / « Assemblée Générale Extraordinaire 2020 »).

Contact Service Assemblée Générale

Valneva SE
Service Assemblée Générale
6 rue Alain Bombard, 44800 Saint-Herblain
assemblee.generale@valneva.com

À propos de Valneva SE

Valneva est une société spécialisée dans les vaccins contre les maladies générant d'importants besoins médicaux. Le groupe est propriétaire d'un solide portefeuille de vaccins en développement dont des vaccins uniques contre la maladie de Lyme, le COVID-19 et le chikungunya. Le portefeuille de produits de Valneva inclut deux vaccins du voyageur, IXIARO®/JESPECT® contre l'encéphalite japonaise et DUKORAL®¹ dans la prévention du choléra et, dans certains pays, de la diarrhée causée par l'ETEC.

Valneva Investor and Media Contacts

Laetitia Bachelot-Fontaine
Director Investor Relations & Corporate Communications
M +33 (0)6 4516 7099
investors@valneva.com

Teresa Pinzolits
Corporate Communications Specialist
T +43 (0)1 20620 1116
communications@valneva.com

Information importante

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives relatives à l'activité de Valneva y compris en ce qui concerne la possibilité d'une offre, l'avancée, le calendrier et l'achèvement de projets de recherche ou de développement et d'essais cliniques de candidats produits, la capacité de fabriquer et commercialiser des candidats produits et leur acceptation par le marché, la capacité à protéger la propriété intellectuelle et à travailler sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tiers, les estimations de rendement et les estimations futures concernant les pertes d'exploitation anticipées, les revenus futurs, les besoins en capitaux et autres besoins additionnels de financement. En outre, même si les résultats réels ou le développement de Valneva sont conformes aux énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse, ces résultats ou évolutions de Valneva peuvent ne pas être représentatifs du futur. Dans certains cas, vous pouvez identifier les énoncés prospectifs par des termes comme « pourrait », « devrait », « s'attend à », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « vise », « cible » ou des mots similaires. Ces énoncés prospectifs sont basés en grande partie sur les attentes actuelles de Valneva à la date du présent communiqué et sont

¹ Le vaccin DUKORAL® ne bénéficie pas de l'indication ETEC en France

assujettis à un certain nombre de risques et incertitudes connus et inconnus ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient faire que les résultats réels, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement des résultats futurs, des performances ou réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. En particulier, les attentes de Valneva pourraient être affectées par, entre autres, des incertitudes liées au développement et à la fabrication de vaccins, à des résultats d'essais cliniques inattendus, des actions réglementaires inattendues ou des retards, à la concurrence en général, aux fluctuations monétaires, à l'impact de la crise mondiale et européenne du crédit, et à la capacité à obtenir ou à conserver un brevet ou toute autre protection de propriété intellectuelle. Compte tenu de ces risques et incertitudes, il ne peut y avoir aucune assurance que les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué seront effectivement réalisés. Valneva fournit les informations contenues dans ce communiqué de presse à la date de celui-ci et décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour d'autres raisons.

Veillez vous référer au Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2020 sous le n° D.20-0217 pour toute information supplémentaire relative à ces facteurs, risques et incertitudes.

